

Plan global d'études | Programmes de doctorat

Partie 1 — Plan d'études (PÉ)

Pages informatives : [Cheminement type du programme d'études](#) & [Séminaires offerts par la Faculté de musique](#)

Nom de la personne étudiante :

Matricule : Date :

Titre et numéro de programme :

Titre du projet de recherche :

.....

Direction de recherche :

Codirection de recherche :

Minimum de 6 trimestres de scolarité à temps plein, incluant l'été.

1^{re} année : 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres

La personne étudiante doit procéder à son inscription pour les trimestres d'automne et d'hiver avant le mois de septembre. Les cours hors programme et suivis en surplus doivent être inscrits dans le PGÉ pour approbation. Ce document doit être remis au à la TGDE, idéalement au moment de l'inscription, et au plus tard avant la fin du premier trimestre de scolarité.

Enregistrement du sujet de recherche — Avec thèse

Dès son admission, la personne étudiante doit soumettre une esquisse de son projet de thèse. Avant la fin du 3^e trimestre de sa scolarité, elle doit faire enregistrer son sujet de thèse au moyen du [formulaire](#) prévu à cet effet. Celui-ci doit être approuvé par la direction de recherche.

Revue de littérature (Ph. D.)

La personne étudiante doit compléter cet examen au 3^e trimestre de ses études doctorales. Il consiste en la rédaction d'un texte de 15 à 30 pages présentant la problématique de recherche, une vue d'ensemble des travaux déjà publiés en lien avec ce sujet et un aperçu des sources sur lesquelles se basera la thèse, le tout suivi d'une bibliographie (qui n'entre pas dans le calcul du nombre de pages).

Projet de thèse (D. Mus., Composition et création sonore)

Avant la fin du 3^e trimestre de scolarité, la personne étudiante doit déposer une pièce complète ou partielle (partition et/ou enregistrement), accompagnée d'un texte de 5 à 10 pages présentant l'orientation théorique qui sous-tend sa démarche de création.

Exclusion du programme

Toute note inférieure ou égale à C- dans un cours est considérée comme un échec et entraîne l'exclusion du programme.

Trimestre	Année :	<input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Été
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	<input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Été
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	<input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Été
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		

Crédits reconnus d'une formation antérieure, le cas échéant (sigles, titres & crédits)

**N. B. Cette dernière case n'équivaut pas à une demande officielle, laquelle doit être déposée dans le Centre étudiant via les formulaires CHE_Transfert et/ou CHE_Équivalence_exemption.*

2^e année : 4^e, 5^e et 6^e trimestres

La personne étudiante doit procéder à son inscription pour les trimestres d'été, d'automne et d'hiver avant la fin du mois d'avril.

Examen général de doctorat / synthèse

La personne étudiante est tenue de se soumettre à l'examen général de doctorat / synthèse, incluant une épreuve écrite et une épreuve orale, au cours de son 6^e trimestre de scolarité.

Projet doctoral (D. Mus., Interprétation)

La personne étudiante doit faire approuver le sujet de son projet doctoral par le vice-décanat aux affaires étudiantes et aux études avant son inscription au statut « Rédaction », soit au début du 6^e trimestre, et ce, avant les dates limites suivantes selon le trimestre : 15 septembre, 15 janvier ou 15 mai.

Un projet de proposition plus élaboré est remis au moment de l'Examen général de doctorat / synthèse. Mené à partir du 7^e trimestre, sous le statut « Rédaction », le projet peut prendre diverses formes : extension du texte remis à l'examen, projet d'enregistrement, étude de rôle d'opéra, concert-conférence, récital additionnel, etc.

Trimestre	Année :	<input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Été
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	<input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Été
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	<input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Été
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		

À partir du 7^e trimestre

La personne étudiante amorce les étapes menant à la complétion de son programme, soit par la rédaction d'une thèse ou par la préparation du récital final, selon les exigences propres à son programme d'études.

Programmes théoriques — Avec thèse

Après avoir complété six (6) trimestres à temps plein, réussi les cours, séminaires, examens et, le cas échéant, toute autre activité académique prévue à son programme, la personne étudiante s'inscrit au statut de « Rédaction » jusqu'au dépôt de sa thèse. Par la suite, elle s'inscrit en « Correction », jusqu'à la réception de l'évaluation finale par le jury. Une fois la thèse acceptée et les corrections exigées apportées, le dépôt final doit être effectué sur la plateforme institutionnelle [Papyrus](#).

Programmes en interprétation — Avec récital final

Après avoir complété six (6) trimestres à temps plein, réussi les cours, séminaires, examens et, le cas échéant, toute autre activité académique prévue à son programme, la personne étudiante s'inscrit au statut « Rédaction » et peut alors s'inscrire au « Récital final ». Elle ne pourra plus suivre de cours après son récital.

Projet doctoral (D. Mus., interprétation)

Le projet doctoral peut être soumis à tout moment durant l'inscription au statut « Rédaction » et avant la tenue du « Récital final ». Le travail écrit peut ensuite être bonifié et déposé en bibliothèque, sous certaines conditions.

Trimestre	Année :	<input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Été
Statuts	<input type="checkbox"/> Rédaction <input type="checkbox"/> Correction	
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	<input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Été
Statuts	<input type="checkbox"/> Rédaction <input type="checkbox"/> Correction	
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Trimestre	Année :	<input type="checkbox"/> Automne <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Été
Statuts	<input type="checkbox"/> Rédaction <input type="checkbox"/> Correction	
N° de blocs	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		

**N. B. En cas de modification du choix de cours, le PGÉ doit être mis à jour et remis au·à la TGDE.*

Partie 2 — Plan de soutien à la réussite

Le Plan de soutien à la réussite, à compléter avec la direction de recherche, vise à clarifier les attentes mutuelles, les ressources disponibles et les conditions favorisant la progression dans le programme. Bien qu'il soit facultatif, son utilisation est fortement encouragée pour favoriser un encadrement de qualité.

[Télécharger le Plan de soutien à la réussite](#)

Signature — Personne étudiante

Date :

.....
.....

.....

Signature — Direction de recherche

Date :

.....
.....

.....

Signature — Codirection de recherche

Date :

.....
.....

.....

Signature — Vice-décanat aux affaires étudiantes et aux études

Date :

.....
.....

.....